



Consultation publique Indicateurs ODD France

Soumission au nom du PFE

<https://forum.etalab.gouv.fr/t/consultation-publique-sur-les-indicateurs-pour-le-suivi-des-odd-en-vue-du-rapportage-national-pour-le-forum-politique-de-haut-niveau-de-l-onu-2017/3672>

L'Agenda 2030 est formé de nombreuses cibles à atteindre en 2030 dont beaucoup sont interdépendantes. Les cibles liées à l'eau sont pour nombre d'entre elles des conditions de succès de cibles qui ne mentionnent pas explicitement l'eau dans leur intitulé mais qui ne pourront être atteintes que si les cibles eau sont atteintes simultanément. Dans ce contexte, la classification en 17 grands objectifs est un peu artificielle puisque c'est l'ensemble de l'Agenda 2030 qui fait du sens, qui est équilibré et cohérent.

Dans ce contexte les rapports partiels de la France sur tel ou tel grand ODD doivent s'attacher à ne pas ignorer les avancées vers les autres cibles qui sont déterminantes pour la réussite de cet ODD. Cette remarque s'applique au prochain rapport de la France au FPHN qui est centré sur les sujets de 7 ODD.

ODD1 Éliminer la pauvreté

Remarque 1 – accès aux services de base

Nous rappelons que la cible ODD 1.4 vise à l'accès universel aux services de base et donc, en particulier l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. L'indicateur ONU 1.4.1 *Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base* intègre ainsi les progrès vers l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement mesurés par les indicateurs ONU 6.1.1 et 6.2.1. Comme la France a des progrès importants à faire pour assurer cet accès universel, en particulier en outre-mer (DROM-COM), il est anormal que le rapportage français fasse l'impasse sur ce sujet et ne prévoie pas d'indicateur d'accès aux services de base. L'esprit des ODD est que chaque pays fasse chez lui les progrès qui sont nécessaires, indépendamment de la (plus mauvaise) situation des autres. Dans ce contexte, un pays comme la France doit traquer les quelques % ou pour mille qui subsistent.

Le PFE demande qu'un tel indicateur d'accès aux services de base soit ajouté à la liste proposée par l'INSEE pour le suivi de la cible 1.4.

Remarque 2 – impact humain des catastrophes

La cible 1.5 visant à *renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité* inclut un indicateur ONU 1.5.1 recensant le *Nombre de personnes décédées, disparues ou directement touchées lors de catastrophes, pour 100000 personnes*. C'est un sujet auquel le PFE est très attentif car, dans le monde, la grande majorité des personnes affectées par des catastrophes le sont en raison de catastrophes liées à l'eau : orages violents, inondations, tsunamis, sécheresses, etc. Bizarrement, l'INSEE ne propose que de dénombrer les catastrophes, ce qui met les petites et les grandes dans le même sac, et ne propose pas de recenser les personnes affectées. Ce n'est pas l'esprit des objectifs internationaux. Même si à l'échelle d'un pays, des événements survenant rarement ne donnent pas

forcément des valeurs significatives, le nombre de personnes affectées est important pour le suivi mondial. Cette remarque est également valable pour la cible 11.5. A noter que le Secrétaire Général ONU fait ce dénombrement dans son rapport au FPHN 2017.

Le PFE demande que la France ne se contente pas de suivre le *nombre d'événements naturels très graves* mais suive le *nombre de personnes affectées par ces catastrophes* conformément aux attentes internationales des indicateurs 1.5.1 et 11.5.1

ODD2 – Eliminer la faim

L'eau est indispensable à la production agricole. De ce fait, la réussite de plusieurs cibles ODD liées à l'eau est une condition du succès de l'ODD2. Il est en conséquence important que le rapportage français sur l'ODD2 présente les progrès français sur ces cibles eau. 4 sujets sont importants.

Remarque 1 – efficacité de l'utilisation agricole

Assurer la sécurité alimentaire nécessite de disposer de suffisamment d'eau à l'endroit des productions agricoles. Même si les indicateurs ONU numérotés en 2 ne mesurent pas les avancées réalisées dans cette direction, il faut considérer que l'indicateur ONU 6.4.1 *Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau* qui inclut une mesure de la productivité hydrique agricole (c'est-à-dire le ratio entre la production agricole et la quantité d'eau utilisée) est un indicateur essentiel pour l'ODD2. Nous notons avec satisfaction que la France a l'intention de suivre cet indicateur et rappelons que pour être utile, il est important que le ratio de productivité hydrique ait une grandeur physique (comme la valeur calorifique de la production agricole) comme numérateur et non pas la valeur marchande de cette production contrairement aux premières propositions des statisticiens ONU.

Le PFE demande d'ajouter l'indicateur ONU 6.4.1 *Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau* dans le suivi de l'ODD2.

Remarque 2 – gestion durable des ressources en eau

Disposer de suffisamment d'eau à l'endroit des productions agricoles requiert non seulement des usages économes de l'eau mais aussi une gestion appropriée des ressources en eau dans les territoires où le stress hydrique a tendance à croître. C'est un sujet essentiel pour l'agriculture car là où l'eau accessible se fait rare, c'est le secteur agricole qui est le plus directement impacté. C'est pourquoi la cible 6.4 vise à *garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier aux pénuries d'eau* ou, en d'autres termes à éviter les surexploitations des masses d'eau. Même si les indicateurs ONU numérotés en 2 ne mesurent pas les avancées réalisées dans cette direction, il faut considérer que cette autre partie de la cible 6.4 est un indicateur essentiel pour l'ODD2. Cependant, les statisticiens ONU n'ont pas proposé d'indicateur pertinent pour suivre les progrès vers cet objectif.

Le PFE demande de remplacer l'indicateur ONU 6.4.2 *Stress hydrique*¹ par un nouvel indicateur 6.4.2 mesurant les *volumes de masses d'eau surexploitées* et d'intégrer le suivi de cet indicateur de bonne ou mauvaise exploitation dans le rapportage relatif à l'ODD 2.

Remarque 3 – Gestion intégrée des ressources en eau

L'agriculture a besoin que les autres secteurs lui laissent une part équitable des ressources en eau disponibles. Ceci ne peut se faire que dans le cadre d'une gestion intégrée multisectorielle des ressources en eau (GIRE) objet de la cible ODD 6.5 visant à *assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux*.

¹ Le stress hydrique d'un territoire ne renseigne pas le caractère durable de sa gestion de l'eau : des territoires atteints de stress hydrique sévère peuvent prélever leurs ressources de manière durable sans surexploitation alors qu'au contraire des territoires avec une eau abondante peuvent exploiter leurs ressources de manière non durable. Il est donc nécessaire d'avoir un indicateur mettant en lumière la non-durabilité des prélèvements en eau

Le PFE demande que les rapports français sur les cibles 2.1 et 2.2 incluent le suivi de l'indicateur 6.5 sur la gestion intégrée des ressources en eau.

Remarque 4 – sous-nutrition

Assurer un bon accès à l'eau potable est un facteur essentiel de lutte contre la sous-nutrition ainsi que l'OMS le rappelle régulièrement. En effet, d'une part, l'eau potable est l'eau utilisée pour la cuisson des aliments et, d'autre part, boire de l'eau non potable est cause de diarrhées qui peuvent limiter l'alimentation. Il est ainsi important que le rapportage sur les cibles 2.1 et 2.2 relatives à l'alimentation suffisante et à la sous-nutrition intègre un suivi des progrès vers l'accès universel à de l'eau véritablement potable, objet de l'indicateur 6.1.1.

Le PFE demande que les rapports français sur les cibles 2.1 et 2.2 incluent le suivi de l'indicateur 6.1.1 sur l'accès à l'eau potable.

ODD 3 – Santé

Remarque 1.

L'ODD 3 comprend de nombreux indicateurs, ce qui correspond à sa précision plutôt supérieure à celle des autres ODD. Ceci étant, il manque des indicateurs ONU pour mesurer les progrès vers les cibles adoptées. Ainsi la cible ODD 3.3 *mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles* comprend-elle l'objectif clair de mettre fin aux maladies transmises par l'eau. Les principales d'entre elles en nombre, les 'maladies diarrhéiques' (catégorie incluant le choléra) font l'objet régulièrement de rapports de l'OMS. Le dernier, celui de 2016, *Preventing disease through healthy environments, A global assessment of the burden of disease from environmental risks*, indique que les maladies diarrhéiques sont la cause de 20% de la mortalité infantile (0-5 ans). La cible 3.3 ne fait pour le moment l'objet que d'indicateurs liés aux autres maladies identifiées dans l'énoncé de cette cible.

Le PFE demande qu'un indicateur dénombrant les décès d'enfants pour maladies diarrhéiques soit ajouté à la liste ONU avec le numéro 3.3.5.

Remarque 2

La cible 3.9 comprend un indicateur 3.9.2 *Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)*. Bizarrement, l'INSEE néglige cet indicateur ONU dans ses propositions actuelles. Pourtant, il n'est pas exclu que dans certains territoires outre-mer où les services publics d'eau et d'assainissement n'atteignent pas la totalité de la population il y ait des décès en résultant. L'esprit des ODD est que chaque pays fasse chez lui les progrès qui sont nécessaires, indépendamment de la (plus mauvaise) situation des autres. Dans ce contexte, un pays comme la France doit traquer les quelques % ou pour mille qui subsistent.

Le PFE demande que l'indicateur 3.9.2 *Taux de mortalité attribuable à l'insalubrité de l'eau, aux déficiences du système d'assainissement et au manque d'hygiène (accès à des services WASH inadéquats)* soit renseigné pour l'ensemble du territoire français.

ODD 9 – Infrastructure résiliente et innovation

La cible ODD 9.1 vise à *Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente,..., pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité*

Il est clair selon le [site ODD de l'ONU](#) que les infrastructures concernées par l'ODD9 comprennent toutes les infrastructures liées à l'eau : barrages, réservoirs, systèmes d'irrigation, installations hydroélectriques, réseaux de transferts d'eau, d'eau potable, d'assainissement. Et c'est bien normal puisque le financement du renouvellement des réseaux d'eau est aujourd'hui un sujet de préoccupation en France de même que l'adaptation des infrastructures hydrauliques aux changements climatiques. Les infrastructures concernées par la cible 9.1 concernent également de nombreux autres acteurs. Dans ce contexte, il apparaît très insuffisant de limiter le rapportage de la France aux seules infrastructures de transport de personnes et de marchandises comme proposé par l'INSEE.

Le PFE demande que le rapportage français sur la durabilité et la résilience des dans le cadre de la cible ODD 9.1 inclue les enjeux de durabilité et de résilience des infrastructures liées à l'eau.

ODD 14 – Océans

Pour la cible ODD 14.1 *D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments*, les statisticiens ONU ont prévu un indicateur d'état des zones côtières, l'indicateur 14.1.1 *Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans*. Un indicateur d'état des zones côtières paraît insuffisant pour stimuler l'action. Les rejets devraient également être suivis. Au minimum, pourrait-on estimer les quantités de rejets en mer de matières polluantes, en particulier les nutriments qui favorisent l'eutrophisation, en ajoutant les rejets directs des réseaux urbains ou industriels et les rejets via les réseaux hydrographiques.

Pour le moment, l'INSEE ne propose aucun suivi français de cette cible, comme si les rejets terrestres des nombreux territoires français étaient indolores pour les océans et les zones côtières, ce qui est peu cohérent avec les études faites régulièrement à ce sujet. Il est vrai qu'il n'y a pas encore de consensus international sur cet indicateur ICEP qui ne devrait être opérationnel qu'en 2020. Mais, déjà au niveau mondial, il est prévu d'utiliser temporairement un sous-indicateur provisoire, la teneur en chlorophylle a.

Le PFE demande que la cible 14.1 fasse l'objet d'un rapportage français, au minimum en utilisant les indicateurs de l'ONU et, mieux, en proposant à l'ONU de suivre quantitativement les rejets de nutriments en mer (en mesurant par exemple les nitrates dans les cours d'eau tels définis par [EEA](#)).

ODD 17 – Partenariat mondial pour le développement durable

La cible ODD 17.14 vise à *renforcer la cohérence des politiques de développement durable*. Il est clair pour de nombreux observateurs que les 18 cibles liées à l'eau de l'Agenda 2030 présentent une grande cohérence en affrontant la totalité des principaux défis mondiaux liés à l'eau. Cependant, aux Nations Unies, aucune enceinte intergouvernementale existante n'est structurée pour assurer le maintien dans la durée de cette cohérence et de celle des différentes politiques. Chacune des composantes actuelles thématiques du système des Nations Unies qui agit en matière d'eau n'agit que sur partie de cet agenda cohérent. C'est pourquoi, plusieurs pays dont la France proposent de créer à l'ONU un Comité intergouvernemental dédié à l'ensemble des enjeux liés à l'eau qui serait garant de cette cohérence des aspects eau des actions vers la réussite de l'Agenda 2030 et qui serait capable de décider des actions correctrices au niveau ONU si des retards anormaux se faisaient jour. La réussite de l'Agenda 2030 passe par cette création.

Le PFE demande que les rapports français à l'ONU sur l'ODD17 intègrent explicitement la nécessité de créer dans le système ONU un lieu de rencontres régulières des gouvernements sur tous les sujets liés à l'eau.